Numéro 150

Vendredi
23 mai 1980

Prix : 1 F

12, Cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Affaire Ponia : « J'ai violé, mais j'avais le droit ! » • Budgets municipaux : pour dénoncer l'inflation, une grève des élus ? • Aéroport de Paris : turbulences sociales • Mises au point malheureusement inédites • Pétrole : procès d'un gros • Maisons de la Culture : les coûts augmentent, les crédits baissent • Nice : son casino, ses campings, son rectorat musclé

François-Poncet au Palais-Bourbon

Monologue d'un ministre étranger aux affaires

Sur la scène du Palais-Bourbon, on jouait, mercredi après-midi, la Polonaise de Giscard. Cette petite pièce, jugée insuffisante pour figurer au répertoire, a été donnée en prologue à l'ouverture de matinée. Dans une interprétation tout à fait classique. L'œuvre ne se joue qu'à deux personnages, les emplois étaient tenus par deux sociétaires de la comédie politique nationale : M. de Murville, à titre perpétuel ; M. du Quai d'Orsay, locataire sans titre, ne figurant, ici et là, que comme administrateur provisoire.

L'auteur de cette « fantaisie à Varsovie » n'était pas dans la salle. On dit que le spectacle lui était retransmis - en direct - au théâtre de l'Elysée dont il ne quitte jamais les feux de la rampe que pour parachever son identification aux héros qu'il a choisit d'incarner. Ce qui exige de lui beaucoup de répétitions, car il ne s'agit que de rôles de composition.

A 15 heures donc, et sept minutes de retard, la représentation a commencé. Il avait été, au préalable, enjoint aux spectateurs de se contenter de spectater. Même s'ils n'étaient point contents, ils ne devaient point le manifester. La seule manifestation autorisée étant celle du contentement. Ainsi en va-t-il de l'adjudant Flick qui ne demande pas à ses hommes si la Coupe n'est pas bonne, mais seulement de dire qu'elle est bonne.

A l'Assemblée, en tout cas, le contentement s'est exprimé. Tous les députés de la majorité ont, en effet, applaudi à ce non-débat. Mais, pas ensemble. Les uns pour approuver les ministres exerçants, les autres pour approuver le ministre exercé. Qui, en termes discrets, choisis et feutrés, ont tout de même dit l'un de l'autre le contraire.

L'un est en charge des Affaires étrangères pour le gouvernement, l'autre de ces mêmes Affaires pour l'Assemblée nationale.

On attendait peu de ces deux monologues. Celui de Couve à de Murville. De François-Poncet, dont on n'a entendu que le fils, promu ministre des Affaires étrangères, mais demeuré étranger aux affaires. Elles sont d'Etat, c'est le chef de l'Etat qui les règle, et pas le gouvernement. En fonction de la règle... et en vertu du règlement.

Georges Fillioud

épinglé

« La création éventuelle de postes de travail ne se traduit par forcément par des effets positifs en matière d'emploi ».

Philippe Séguin, Délégué national du R.p.r à l'emploi.

Système commun de non-gouvernement

Giscard-Marchais

Mercredi, dans l'émission « Face au Public » sur France-Inter, François Mitterrand a été (très) longuement interrogé sur la rencontre de Varsovie. En réponse aux questions, il a notamment répondu :

« Premièrement : le Président de la République a-t-il le droit, s'il le désire de se rendre à Varsovie pour discuter avec une personnalité politique de l'envergure et de l'importance de Léonid Brejnev ? Je dis oui.

« Deuxièmement : pourquoi ce droit serait-il refusé au Président de la République française quand il est reconnu au Président des Etats-Unis d'Amérique, au secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique ou au Chancelier allemand ?

« Troisièmement : à quelles conditions une négociation de cette importance, si on ne veut pas qu'elle échoue, bref qu'elle ne serve à rien, et si elle ne sert à rien, alors elle est nuisible, doit-elle se préparer ?

(suite en page 2)

Déjà très diminué par d'autres affaires

Peyrefitte joue-t-il sa dernière carte ?

Parce que, de son propre aveu, il ne voulait pas que son projet de réforme « soit contesté avant même d'exister » Alain Peyrefitte l'a élaboré en évitant délibérément toute concertation avec les professions concernées. Résultat : le corps judiciaire, tout entier dressé contre le projet, en appelle à l'opinion.

Et devant cette levée de boucliers, la deuxième phase de l'opération, consistant à faire voter le texte en catastrophe, est à son tour compromise : double échec en perspective pour une stratégie à double détente dont il apparaît aujourd'hui qu'elle reposait, de la part de son auteur, sur une double erreur d'appréciation.

Coupé de ses magistrats

Invité, mardi, devant la Commission des lois, à dire quels étaient ces « nombreux juristes » qui soutenaient son projet, le Garde des Sceaux n'a pû citer qu'un nom : celui d'André Damien, président de la Conférence des Bâtonniers, malheureusement désavoué, le jour même, par son propre Barreau (celui de Versailles).

La preuve était ainsi faite que Peyrefitte était, en dépit de ses rodomontades, radicalement coupé de l'ensemble des magistrats et des professions judiciaires dont il est, l'ironie, censé assurer la tutelle.

Puis, revenant à la charge mercredi devant la même Commission des lois, le malheureux allait mesurer, devant l'opposition de ses « amis » du R.p.r et la gène de ses « alliés » giscardiens la réalité de son isolement politique. Pire : ni le chef de l'Etat, ni celui du gouvernement, n'ont jusqu'ici fait entendre leurs voix à propos d'un projet dont on nous dit, pourtant, qu'il concerne l'ensemble des Français.

Existe-t-il encore une solidarité gouvernementale, ou bien a-t-on décidé, quelque part entre Matignon et l'Elysée, que le zélé Peyrefitte se sortirait seul de ce mauvais pas... ou qu'il ne s'en sortirait pas ?

On devait savoir jeudi soir, après une nouvelle réunion de la Commission des lois, quelle suite les députés de la majorité entendaient donner à cette affaire d'Etat.

POSITION

Pour dénoncer l'inflation qui ronge aussi les budgets municipaux

Faudra-t-il une grève des élus ?

par Gérard Caudron (*)

Quand une mairie prépare son budget fin 79, elle le fait sur la base d'un taux d'inflation et de hausse des prix de 10-11 %.

Lorsqu'elle vote ses impôts, elle fixe ses recettes à un niveau invariable pour un an.

Si, ensuite, l'inflation s'accélère et atteint un rythme de 17 % (comme actuellement), l'ensemble des dépenses suit un mouvement en décalage de 5 à 6 % par rapport aux prévisions et donc, par rapport aux recettes votées ?

Que se passe-t-il alors ? Et que peut-on faire ?

1. On ignore cette réalité nouvelle et, en fin d'année, un déficit apparaît qu'il faut combler par un emprunt, ou par une dépense anticipée du budget 81.

2. On ajuste sa gestion en retardant des embauches prévues (ou même en ne les faisant pas), en n'exécutant pas certaines actions nouvelles pourtant prévues, en faisant systématiquement des économies dans notre gestion !

Est-ce simple ? Non bien sûr, car la pression des besoins et appétits de chacun est toujours très forte, et plus encore avec la crise.

Depuis près d'un an, je répète que la politique gouvernementale en matière de collectivité et de finances locales, vise à les piéger et à les étrangler.

Trop nombreuses sont celles aujourd'hui qui ne s'en rendent pas encore compte.

Etouffé entre les revendications des habitants qui veulent plus de services, un personnel qui exige de meilleures conditions de travail, chaque maire aujourd'hui répond trop souvent au coup par coup en ignorant les problèmes des autres, et surtout, en ne dénonçant pas l'immense responsabilité de l'Etat.

Tout concourt aujourd'hui à faire de l'élu local et du maire le responsable de tout, sans lui donner de moyens afin de mieux lui faire porter la responsabilité des conséquences d'une crise sur laquelle il n'aura aucune prise.

Est-ce que les maires continueront à se laisser faire, étranglés par l'Etat, assaillis de revendications diverses et contradictoires, contraints de céder sous la pression et d'alourdir l'impôt ?

N'est-ce pas la riposte gouvernementale à la vague des maires de gauche de 1977 ? Ne faut-il pas aller en octobre à la grève des élus locaux ?

Je pense que le seul moyen d'indiquer clairement les responsabilités est de voir parmi les habitants, groupes, associations, syndicats, ceux qui nous soutiennent et ceux qui volontairement participent à l'entreprise d'étranglement et de mise à mort de la démocratie locale.

(*) Maire de Villeneuve d'Ascq, Conseiller à la Communauté urbaine de Lille.

Giscard-Marchais

(suite de la première page)

«Sur quelle base M. Giscard d'Estaing s'est-il rendu à Varsovie ? Quelles garanties a-t-il obtenues pour que, d'une façon ou d'une autre, son partenaire, en l'occurence M. Brejnev, puisse marquer par rapport aux décisions précédentes de l'Union Soviétique un progrès vers la paix ? Et c'est là que je deviens tout à fait critique parce que si le Président de la République française se déplace à Varsovie après avoir, j'imagine, pris contact préalablement avec les autorités soviétiques, directement ou par l'intermédiaire des autorités polonaires, et qu'il ne rapporte rien, cela montre d'abord une certaine impertinence du pouvoir soviétique à notre endroit, ensuite une certaine faiblesse de la France face à ses interlocuteurs.

«La paix a-t-elle avancé ? Evidemment non. Le trouble s'est-il accru ? Evidemment oui. Et ce ne sont pas les dernières déclarations de M. Tchervonenko, ambassadeur d'Union Soviétique à Paris, qui ont pu, en quoi que ce soit, apaiser les inquiétudes, puisqu'il marque avec rudesse que l'éventuelle évacuation par les troupes soviétiques de l'Afghanistan supposerait la reconnaissance préalable du régime qui, à l'heure actuelle s'y trouve installé dans les conditions que vous savez, ainsi qu'un certain nombre de garanties diplomatiques et militaires qui ont déjà été au demeurant repoussées par la plupart des alliés occidentaux.

«L'hypothèse d'une arrière pensée de politique intérieure dans le voyage de Varsovie a été émise depuis 48 heures par beaucoup d'éditorialistes dans de nombreux journaux de France. Il serait vraiment très triste de penser que le Président de la République Française pourrait s'abaisser à ce point que, cherchant, dit-il, la paix à Varsovie, il chercherait en réalité des suffrages des électeurs communistes. Je ne pense pas qu'il soit sage, même si cette pensée n'est pas tout à fait absente, de réduire pareil débat à des propositions aussi misérables.

«C'est une tentation permanente pour le Président de la République - qui n'est pas le seul, ni le premier - de bénéficier des suffrages communistes au travers des desseins de politique intérieure. Il est vrai que d'une certaine façon, ce n'est pas la seule preuve qui vienne maintenant en apporter la démonstration : il y a une certaine tendance à s'établir, de plus en plus, une sorte de système commun, Giscard - Marchais, qui fait qu'en réalité la politique française se trouve ou risquerait de se trouver totalement bloquée si, naturellement ce calcul réussissait».

RIPOSTE

12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél. 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Edition : Gérard Colé
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

Aéroport et personnels d'aviation

Turbulences dans les structures

Ça bouge à Roissy. Les cent nettoyeurs du grand aéroport de la capitale sont en grève depuis une semaine. Personnel sans statut d'une entreprise privée, ils touchent 2.200 F net par mois. Ils réclament un salaire aligné sur celui des nettoyeurs du métro parisien. La dernière proposition de la direction : 2.340 F. La grève continue.

Mené unitairement par la C.g.t et la C.f.d.t, ce conflit trouve un écho auprès des 15.000 employés de Roissy, d'autant que 30 % d'entre eux ne dépendent pas de l'Aéroport de Paris, mais d'entreprises de sous-traitance.

Mais ça bouge aussi contre les atteintes au droit de grève. L'aéroport pourrait bien être paralysé dans les jours ou les semaines qui viennent. En effet, l'action en justice intentée par le S.n.o.m.a.c (Syndicat national des Officiers mécaniciens de l'Aviation civile) contre le référé du 11 mars, prononcé par le Tribunal de Créteil, qui déclarait illicite la grève prévue par les mécaniciens navigants les 12 et 13 mars dernier, est venu devant le Tribunal le 21 mai. L'arrêt sera rendu le 24 juin. Mais d'ores et déjà les syndicats n'acceptent pas que le jugement en référé ne soit pas remis en cause : le juge avait déclaré la grève illicite - même s'il en reconnaissait le caractère professionnel - parce que les compagnies ne pouvaient pas répondre à la revendication des travailleurs.

«En ce cas, s'indigne Gérard Charles, secrétaire de la S.e de Roissy, 80 % des grèves seraient illicites. Ce jugement est une véritable atteinte au droit de grève. Il fait partie de l'offensive actuelle du C.n.p.f contre les droits des travailleurs».

La répression syndicale s'est abattue sur douze employés au sol (mises à pied de 48 h) après la grève-surprise du 30 avril dont la cause était le licenciement d'une femme de ménage de la compagnie Air-Inter. La compagnie réclame 480 millions de centimes aux syndicats. A noter qu'il est interdit de distribuer des tracts dans l'entreprise. La direction est cependant bien obligée de tolérer ceux des syndicalistes. En revanche, elle fait appel à la police si les militants des sections d'entreprises socialistes et communistes distribuent les leurs. Mais une victoire des syndicats qui ont empêché l'implantation de la C.s.l (ex-C.f.t) ennuie fort la direction et le ministre des Transports. D'autant que l'idée de cette implantation «spontané» venait des jeunes giscardiens. Comme on se retrouve !

RENCONTRE DE VARSOVIE

Une rencontre comme celle qui vient de se tenir à Varsovie entre Giscard d'Estaing et Brejnev ne peut être récusée dans son principe. La France doit être un pays indépendant, respectant les obligations de ses alliances mais libre de ses actes. Les socialistes pensent que des entretiens entre chefs d'Etat sur les problèmes de la détente peuvent être utiles.

Mais nous sommes dans une période de tension qui devrait exclure que le gouvernement de la France agisse avec légèreté. De telles rencontres doivent donc être préparées sérieusement pour aboutir à des résultats sérieux. Ce n'est pas le cas de ceux qu'on nous présente.

En effet, un constat de désaccord ; l'absence de garantie sur plusieurs points fondamentaux - dont l'inacceptable occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques ; un projet de conférence en 1981 tellement vague que le ministre des affaires étrangères n'en a même pas dit mot à la tribune de l'Assemblée et alors qu'il ne dit toujours rien à propos de la conférence sur la coopération et la sécurité prévue normalement à Madrid en novembre : cela ne constitue pas un bilan positif.

Est-ce qui explique que le Président de la République et le gouvernement se refusent à informer réellement l'opinion et à débattre au Parlement des raisons et des résultats de cette initiative précipitée ?

Faut-il y voir surtout, comme le suggèrent certains, des motifs de politique intérieure ? Ce serait indigne de la diplomatie d'un grand pays, ce serait dérisoire par rapport aux principes qui doivent déterminer la conduite des affaires de la France.

ENTREPRISES

Le Bureau exécutif se réjouit du succès remporté par la quatrième Conférence nationale Entreprises des 16, 17 et 18 mai, à Massy.

Dans un contexte difficile, le nombre, l'intérêt des expériences et des analyses et l'esprit de mobilisation des militants rassemblés à cette occasion ont démontré l'importance que revêt pour le Parti et les Fédérations, l'action et l'implantation dans les entreprises.

Il constate que, préparée très sérieusement dans l'ensemble des départements et des régions, cette conférence s'est déroulée dans un bon climat de travail, de confrontations mutuelles des diverses expériences, de volonté de poursuivre le rôle de propositions et de rassemblement particulièrement capital au niveau des entreprises.

Que ce soit dans les réunions de branche, de Commission ou en séance plénière, des propositions d'actions nouvelles, des avancées dans notre réflexion de la situation économique et sociale, une réflexion sur l'organisation de notre secteur vont jalonner pour les mois à venir l'activité du secteur Entreprises et devront être à la mesure de l'offensive du pouvoir et du patronat.

Les réunions prévues à la porte de 1 000 entreprises dans la première quinzaine de juin seront les premières manifestations de cette volonté de donner suite aux propositions d'actions définies par la Conférence.

JOURNEE DU 23 MAI

Le Bureau exécutif du Parti socialiste soutient l'action nationale du 23 mai à l'appel de la C.g.t, C.f.d.t et de la F.e.n sur le problème de la convention entre les Caisses d'Assurances Maladie et le corps médical.

Les socialistes sont entièrement solidaires des réactions des salariés et du principal syndicat de médecins qui ne veulent pas voir instituer une médecine de riche et une médecine de pauvre.

Le Bureau exécutif se réjouit de cette unité d'action syndicale retrouvée qui laisse présager de meilleures conditions pour les luttes des travailleurs contre la politique désastreuse du gouvernement et du patronat.

QUEBEC

Les socialistes français suivent avec sympathie l'action des Québecois pour affirmer leur identité et leur personnalité. Ils l'ont dit clairement dans le Projet socialiste.

A la suite du référendum qui vient de se dérouler. le P.s tient à redire au peuple québecois son amitié et sa solidarité.

Il considère que le moment est venu pour les vainqueurs de la consultation de tenir leurs engagements sur la refonte du fédéralisme canadien.

POUDRES ET EXPLOSIFS

1 800 travailleurs de la société française de munitions, dépendant du groupe Gévelot, sont dans une situation extrêmement précaire depuis la mise en liquidation judiciaire décidée par le Tribunal de Paris en janvier 1980.

Les diverses propositions industrielles de rachat ou de gérance n'aboutissent pas.

Le Parti socialiste n'entend pas se substituer aux travailleurs et à leurs organisations syndicales pour engager une négociation.

Il estime cependant, que l'Etat a les moyens de dégager une solution à travers la Société Nationale des poudres et explosifs, dont il détient la majorité.

Cette solution doit permettre de garantir l'emploi, de maintenir le potentiel économique dans les régions où les usines sont implantées, en même temps qu'un contrôle sur la fabrication d'armements.

(Communiqué du Bureau exécutif du 21 mai 1980).

QUESTIONS ECRITES

de Claude EVIN

sur l'extension de la Centrale de Cordemais (Loire-Atlantique). Selon le projet d'E.d.f, les deux nouvelles tranches puiseront directement leur eau dans la Loire qu'elles rejèteront dans un canal de décharge réchauffée de 8 degrés.

Le ministère de l'Environnement avait demandé à l'E.d.f de fournir, avant le 15 avril, une étude envisageant l'édification d'une tour de refroidissement afin d'éliminer les inconvénients écologiques du réchauffement. Or, le préfet de Loire-Atlantique n'a pas attendu la remise de cette étude pour accorder le permis de construire.

de Roland HUGUET

sur les difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises du Livre. Il demande de faire appliquer les mêmes tarifications douanières que les autres pays de la Communauté européenne en vue de freiner la confection de certains travaux à l'étranger.

de Marie JACQ

sur les conditions anormales dans lesquelles se fait l'adhésion aux associations de parents d'élèves dans les établissements d'enseignement privé sous contrat.

D'une part, seules les associations A.p.e.l y ont droit de cité et d'y exercer leurs activités. D'autre part, l'affiliation aux A.p.e.l est presque toujours systématique avec prélèvement automatique de la cotisation d'adhésion. Ces pratiques sont contraintes à l'esprit de la loi « Debré » du 31 décembre 1959.

MISES AU POINT

Marcel Debarge écrit au Monde...

Rentrant d'Israël, je prends connaissance, dans *Le Monde* du 17 mai, suivant l'A.f.p, de propos qui me sont prêtés.

Je crois utile d'apporter quelques précisions.

S'il est vrai que celui qui contrôle le plateau du Golan détient la clé de la sécurité d'Israël, il n'en demeure pas moins vrai que des négociations sont nécessaires pour garantir la vie de l'Etat d'Israël et aussi le droit à l'existence du peuple Palestinien.

Cela passe avant tout par la discussion entre les intéressés.

Certes, cela n'est pas chose facile mais on peut retourner le problème dans tous les sens ; sans négociations les choses resteront en l'état avec la persistance d'une situation plus que dangereuse dans le Proche-Orient.

La seule manière d'agir pour tous ceux qui respectent le droit de chaque peuple, est d'aider - dans toute la mesure du possible - à cette négociation.

Celle-ci ne peut se concevoir dans un contexte de menaces et de pressions et il faut, je crois, beaucoup de modestie de la part des occidentaux qui ne peuvent apparaître comme des donneurs de leçons.

... et Gérard Funès à l'Humanité

J'ai été très désagréablement surpris de lire dans votre numéro daté du 17 mai 1980 dans un article consacré à la grève des éboueurs de la S.t.a.n, l'affirmation suivante : « Il n'en a pas fallu plus pour que le maire socialiste de Chilly-Mazarin critique la grève des travailleurs - immigrés pour la plupart - de la S.t.a.n... »

Cette affirmation est totalement erronée et vous seriez bien en peine de produire la moindre déclaration publique ou privée de ma part, à l'appui de ce que vous écrivez.

En effet, non seulement je n'ai à aucun moment critiqué le mouvement des travailleurs de la S.t.a.n, mais j'ai au contraire pris au nom du Conseil Municipal, des positions, absolument sans ambigüité, de solidarité avec le personnel concerné.

En outre, j'ai demandé dès le 16 mai à la Direction Générale de la S.t.a.n de tout mettre en œuvre d'urgence pour assurer la satisfaction des revendications du personnel. Un télégramme a également été adressé à Monsieur le Préfet de l'Essonne pour lui demander d'intervenir d'urgence auprès de la Direction de la S.t.a.n.

Cette affaire a été soumise aux élus d'Union de la Gauche de Chilly-Mazarin hier soir, et personne ni au groupe socialiste, ni au groupe communiste comprend les origines et le contenu de votre article.

• François Mitterrand rencontre les travailleurs de l'usine Dassault (Saint-Cloud/Suresnes) le jeudi 29 mai à 12 h 30 (devant le restaurant d'entreprise).

TELE-P.S.

MUNICIPALITES, FEDERATIONS ET SECTIONS SOCIALISTES

RIPOSTEZ VOS INFORMATIONS.

TELEPHONE : 281.53.00 ; TELEX 660 582 F

COURRIER : 12, CITE MALESHERBES - 75009 PARIS

Les fastes de la gestion giscardienne :

Les maisons de la Culture menacées de disparition

Les maisons de la Cultures sont menacées d'asphyxie et, à court terme, de disparition. Tel est le sens de l'appel lancé mercredi par l'Union des Associations des Maisons de la Culture, par Hubert Dubedout, député maire de Grenoble et Georges Valbon, Conseiller général de la Seine-Saint-Denis.

En effet, l'examen des finances de ces institutions crées par André Malraux au milieu des années 60 fait apparaître que depuis plusieurs années le ministère de la Culture diminue en pourcentage la part des subventions auxquelles il s'est engagé à leur égard pour les trois quarts de leur budget, alors que les coûts augmentent annuellement d'environ 15 %. «Si la majoration des subventions en fonction des coûts réels n'est pas effectuée en 1981, a déclaré Hubert Dubedout, ce sera la catastrophe».

La Maison de la Culture de Nanterre, ouverte en 1977, est menacée de fermeture, mais aussi celles d'Ajaccio, Amiens, Bourges, Châlon-sur-Saône, Chambéry, Créteil, Firminy, Grenoble, le Havre, Nevers, Reims, Rennes et La Rochelle.

Pour éviter le pire, une revendication unanime : réajuster et rattrapper les subventions en retard, soit une augmentation de 20 % pour l'exercice 81.

«Les rapports avec l'Etat se sont dégradés, a encore dit Hubert Dubedout. Nous réclamons une table ronde réunissant tous ceux qui sont concernés... Nous défendons une cause nationale, celle de la décentralisation culturelle, qui est menacée».

L'Union des Maisons de la Culture constate que le ministre lui-même, Jean Philippe Lecat «organise la crise financière pour se dégager dans quelques années». Elle demande un changement radical de la politique culturelle, et «que soit mis fin à l'actuelle campagne de dénigrement, la crise n'étant pas dûe aux créateurs mais entièrement de la responsabilité des pouvoirs publics».

Contre les élèves-professeurs d'E.P.S. de Nice

Le recteur emploie la provocation musclée

A la suite de la décision de suppression de la section S.t.a.p.s de l'université de Nice préparant au professorat de l'éducation physique et sportive, les étudiants en E.p.s et leurs enseignants, ainsi que les étudiants de Sciences, Lettres et Droit par solidarité s'étaient mis en grève avec occupation des locaux de l'université et des différents campus de Nice.

Les Conseils d'universités de Nice et de Marseille II, liés par convention pour délivrer les diplômes, passant outre à la décision illégale du ministre Soisson, décidaient le maintien du recrutement en première année d'étudiants en éducation physique et sportive.

Les différentes U.e.r décidaient alors la reprise des cours et la «désoccupation» des locaux : de Droit dès lundi 19 mai, de Sciences le mardi 20. Les représentants du S.t.a.p.s avertissaient le président de l'Université que les locaux seraient évacués le mercredi 21 mai à 17 h après leur remise en état. Les étudiants en Lettres prévoyaient d'en faire autant le jeudi 22.

Le président de l'Université informait immédiatement le recteur de ces décisions. Alors que le conflit, qui durait depuis douze semaines, s'achevait dans plus grand calme. Alors que les étudiants, faisant preuve d'une grande maîtrise, avaient su éviter tout incident grave, le recteur de Nice, sans consulter le président de l'Université, faisait intervenir la police quelques heures avant le départ des étudiants. Provocation inadmissible de la part du représentant des ministres des Universités et de la Jeunesse et des Sports !

Les manœuvres de ce genre semblent n'avoir qu'un objectif : jeter le discrédit sur les revendications des étudiants et provoquer des troubles dont le pouvoir espère tirer un profit politique.

FEMMES ET CEE

Après Bonn, la Commission européenne des Droits des Femmes, présidée par Yvette Roudy, s'est rendue le 15 mai dernier en Italie.

A Rome tout d'abord, où les Associations féminines ont exprimé le souhait de voir prendre place, auprès de la Commission de Bruxelles, un Comité d'initative et de contrôle consultatif, chargé de procéder à une lecture féministe de tous les documents circulant dans les divers services des institutions européennes.

Puis, ce fut Turin, région particulièrement éprouvée par les problèmes de restructuration industrielle et de chômage qui touchent en premier lieu les femmes.

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et prénom .....

Adresse .....

.....

☐ Abonnement à l'an : 250 F.
☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Règlement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.

Pétrole

Le petit revendeur marque un point contre un gros

Jean Mitchel, revendeur rémois de produits pétroliers, accuse Elf France de l'avoir acculé à la faillite en l'éliminant du marché pour mettre à sa place d'autres filiales, par le recours à un ensemble de pratiques délictueuses.

Il réclamait donc aux dirigeants et cadres supérieurs de la compagnie un total de quatre milliards et huit cent soixante quatre millions de centimes de dommages et intérêts, et l'arrêt rendu mercredi par le juge d'instruction du Tribunal de Reims marque pour lui une première victoire : le juge a en effet décidé de placer sous contrôle judiciaire sept des huit personnes impliquées dans cette affaire et déjà inculpées de majoration illicite de prix, de tromperie sur la quantité des produits livrés, refus de vente et actions ayant pour but de fausser le jeu de l'offre et de la demande.

Chacun des sept inculpés devra verser un cautionnement de 500.000 F, qui sera consigné au greffe du Tribunal, en vue d'une éventuelle indemnisation de la victime après le jugement du Tribunal correctionnel.

Bulle

«Et bien oui ! quoi ! je l'ai violée». J'avais bien dit que je l'avais pas violée... mais finalement je reconnais... je l'ai...».

Violée, qui ? La règle du secret de l'instruction ! Article 11 du code pénal !

Le violeur est un prince : Michel Casimir Poniatowski, ci-devant ministre de l'Intérieur.

Il est donc passé aux aveux jeudi matin à 8 h 37 dans l'émission d'Yvan Levaï Expliquez-vous. *Il a expliqué, en effet, qu'il était bel et bien informé des rapports de police faisant état de menaces de mort concernant monsieur De Broglie quand il a tenu sa conférence de presse quatre jours après l'assassinat, sans dire un mot de ces rapports.*

Comment aurait-il pu continuer à nier ? Puisque le commissaire Ducret venait de déclarer à la Commission parlementaire qu'il avait communiqué les rapports en question au cabinet du ministre l'après-midi même du meurtre.

Quand les faits vous confondent, il ne reste plus qu'à les reconnaître.

Ce qui fût fait. «J'ai violé» a-t-il donc dit, «mais j'avais le droit» parce que j'étais ministre.

Il fallait y penser, il y a pensé. Le secret de l'instruction ne s'applique qu'à ceux qui sont partie à l'instruction. Or lui n'est partie de rien. Et l'instruction n'avait même pas été encore ouverte.

Alors qu'est-ce qu'on peut lui reprocher ? Rien n'est perdu... Fors l'honneur !

Riposte : un journal nécessaire pour les cadres, utile pour les militants, indispensable pour tous